



Quels droits pour un propriétaire très minoritaire ?

Par **Tifou**, le **02/08/2011** à **11:06**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir quels sont les droits (et devoirs) d'un propriétaire très minoritaire (par ex à 1%) dans une indivision ? Quelles décisions doivent être prises avec l'accord de cet indivisaire ? Quelles sont les décisions qui ne nécessitent pas son accord ? Cet indivisaire a-t-il son mot à dire quant à l'occupation du bien ou sa destination fonctionnelle même en étant très minoritaire dans la possession des parts ? Dans le cas concernant un logement d'habitation avec 3 indivisaires, l'un étant occupant avec une majorité de parts, l'autre étant occupant avec une minorité de parts (ex : 1%) et le dernier étant non occupant avec une minorité de parts (ex : 25%) : l'occupant minoritaire peut-il s'opposer à la venue dans le logement de l'indivisaire minoritaire non occupant ?

Merci par avance.